



Le virus mpxv ou MPXV (anciennement « monkeypox » et « variole du singe ») est une maladie infectieuse due à un **Orthopoxvirus** qui se caractérise notamment par une éruption cutanée pouvant être isolée, précédée ou accompagnée d'une fièvre ou de ganglions. **Le mpxv est une zoonose**, initialement présente chez l'animal, notamment chez des rongeurs en Afrique. Il circule désormais chez l'être humain.

En juillet 2022, l'OMS déclare une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) suite à la **propagation** « extraordinaire » du mpxv dans plus de 75 pays non endémiques. Le 14 août 2024, devant la recrudescence du mpxv en République Démocratique du Congo et dans plusieurs pays voisins, ainsi que devant l'apparition d'une **nouvelle souche virale** possiblement plus transmissible (**clade Ib**), l'OMS déclare une deuxième USPPI.

La vaccination contre le mpxv constitue **une mesure de prévention pour les populations à risque**, notamment dans un contexte de préparation au voyage. Dans **certaines conditions**, elle est **recommandée lors des consultations voyageurs** pour les personnes fortement exposées, indépendamment de leur destination.

## PERSONNES CONCERNÉES

La vaccination est fortement recommandée pour les voyageurs se rendant en **zone de circulation active** du Mpxv Clade I :

- les **professionnels de santé** (soignants, humanitaires et personnels de laboratoire) allant exercer en **zone de circulation active** ;
- les **personnes originaires des pays de destination, rendant visite à des proches (VFR)** dans ces zones à circulation active (séjours familiaux avec forte promiscuité, partage de literie ou repas, soins aux malades) ;
- les **personnes immunodéprimées** (le report du voyage doit être conseillé).

La vaccination n'est pas recommandée pour :

- les **voyageurs non cités**, même en prévision d'un séjour à destination des zones de circulation active du mpxv ;
- les **femmes enceintes ou allaitantes** (manque de données de sécurité vaccinale) ;
- les **enfants et adolescents** (en attente de plus de données de sécurité) ;
- les **professionnels de santé ou sociaux** travaillant auprès des migrants en France (risque jugé négligeable).

Résumé des recommandations hors voyages (DGS 2024-14) :

- les **hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH)** rapportant des partenaires sexuels multiples et les **personnes transgenres** rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- les **personnes en situation de prostitution** ;
- les **professionnels des lieux de consommation sexuelle**, quel que soit le statut de ces lieux ;
- les **partenaires ou les personnes partageant le même lieu de vie que celles à très haut risque d'exposition** susmentionnées.

## PENDANT LE SÉJOUR

Conseils de prévention à appliquer, même si vacciné !



Respecter les mesures barrières : hygiène des mains et éviter le contact avec des personnes infectées, des animaux, des objets potentiellement infectés (les vêtements, le linge de maison, la vaisselle des personnes infectées). La transmission peut survenir lors du partage de linge, d'ustensiles de toilette, de vaisselle, ou de sextoys.



Éviter les relations sexuelles occasionnelles dans les zones de circulation active du virus.



**En cas de contact à risque** : s'isoler, prendre un avis médical immédiat afin d'évaluer l'indication et la faisabilité d'une vaccination post-exposition et de surveiller l'apparition de symptômes du mpxv (fièvre, vésicules) dans les 21 jours suivant le contact à risque.

## VACCINATION PROFESSIONNELS/SOIGNANTS EN MISSION HUMANITAIRE

### Schéma vaccinal (Imvanex® ou Jynneos®)<sup>1</sup>

Recommandations aux professionnels de santé partant en zone d'endémie, y compris avec un **schéma vaccinal complet** :

- **2 doses** pour les personnes non vaccinées contre la variole
- **À 28 jours** d'intervalle
- **1 dose** de rappel pour les personnes déjà vaccinées contre la variole

### Mesures de prévention

Rappel de la **prise en charge des cas suspects** ou avérés :

- Se protéger (masque FFP2, gants à usage unique...);
- Isoler le patient (chambre individuelle, déplacement limité avec port du masque) ;
- Maintenir une hygiène des mains ;
- Déclarer immédiatement l'exposition (surveillance pendant **21 jours**).

<sup>1</sup>Les deux vaccins disponibles sont interchangeables : la seconde dose peut être réalisée avec un vaccin différent de celui utilisé pour l'injection de la première dose.

### Vaccin antivariolique de 3ème génération



Il ne faut pas s'abstenir de vacciner même si le départ approche et que la 2<sup>e</sup> dose ne peut pas être administrée à temps. Celle-ci **ne doit toutefois pas être faite à moins de 28 jours d'intervalle**. La co-administration avec d'autres vaccins est à éviter, notamment avec le MVA-BN (respecter un délai de 28 jours), mais en cas de départ imminent, les autres vaccins du voyageur peuvent être réalisés sans attendre.

## AU RETOUR D'UNE ZONE DE CIRCULATION ACTIVE DU MPOX



**En cas d'apparition de symptômes** :

boutons, fièvre, ganglions, maux de gorge/de tête, douleurs musculaires, fatigue, etc. Ces symptômes varient : il est important de s'auto-examiner régulièrement.

Si les symptômes apparaissent **dans les 21 jours suivant le retour** :

- **Appeler le 15** en précisant le retour d'un pays à risque ;
- **S'isoler** immédiatement en attendant l'avis médical et éviter les contacts avec d'autres personnes ;
- **Éviter les rapports sexuels** dans l'attente de la confirmation diagnostique.



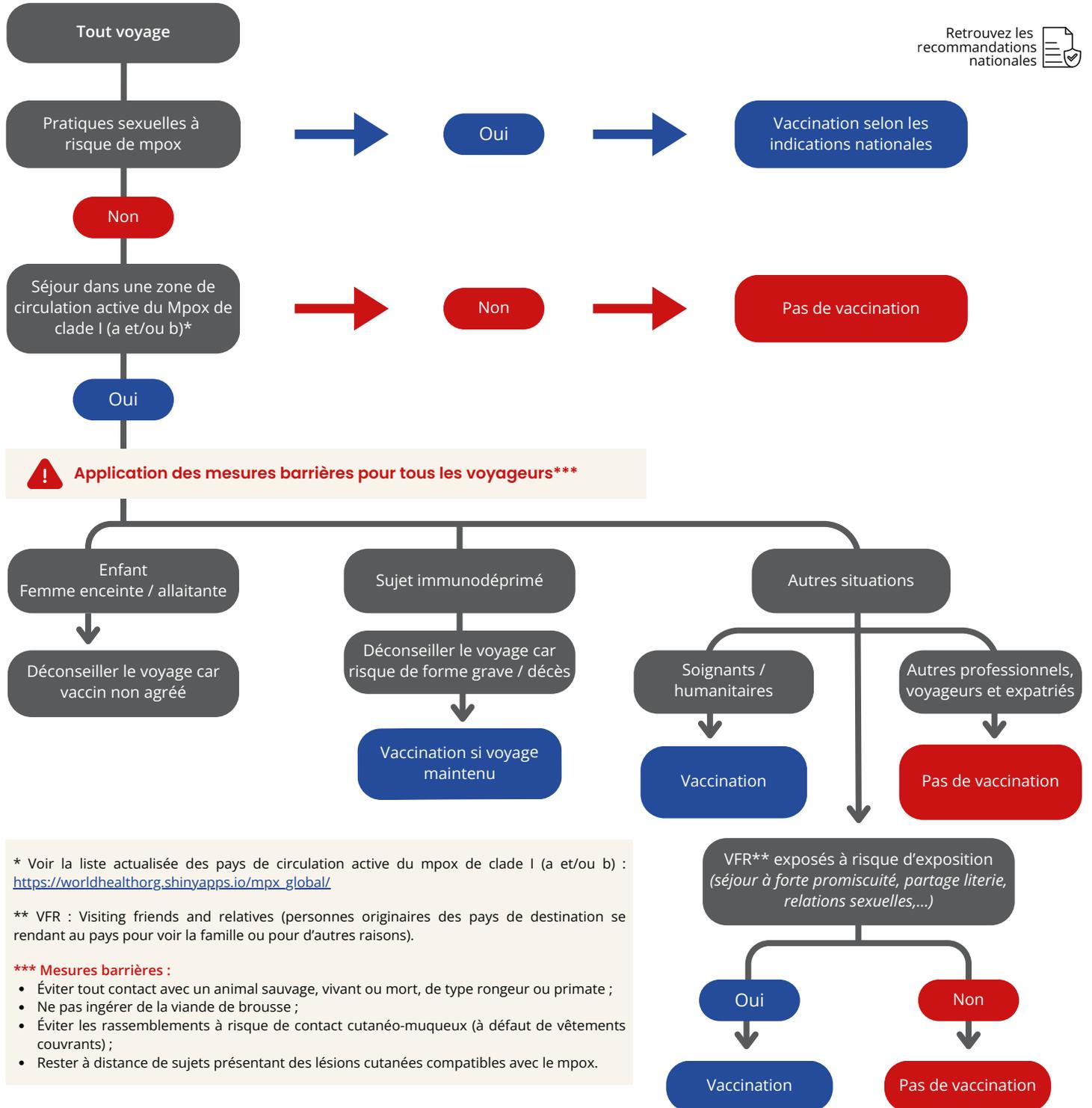
L'infection à mpxv est une **maladie à déclaration obligatoire** (catégorie « orthopoxviroses ») : tout cas suspect, probable ou confirmé doit être signalé par les professionnels de santé, via le [Cerfa 12218-04](https://www.ars33-alerte@ars.sante.fr) (cf. [notice](#)), qui sera envoyé par mail à l'ARS ([ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr)).



**OÙ SE FAIRE VACCINER ?**

En **centres de vaccinations** dont la liste actualisée est accessible via les liens suivants : <https://www.sante.fr/mpox/>

**SCHÉMA VACCINAL DES RECOMMANDATIONS CONTRE LE MPOX**



**POUR EN SAVOIR PLUS**

**Haut conseil de la santé publique**  
Avis rédigé par un groupe d'experts et validé le 02/09/2024.  
**Fiches Coreb**  
Conduite à tenir devant un cas de mpx en France

**Calendrier vaccinal en vigueur**  
Document de référence précisant les recommandations vaccinales, dont mpx  
**Recommandations sanitaires aux voyageurs**  
Avis spécifique du HCSP, actualisé chaque année

**Organisation Mondiale de la Santé**  
Rapport sur les cas de mpx dans le monde